

<p style="text-align: center;">Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal Séance du 29 avril 2010</p>

Présents : M. Goubet, M. Lazzaroni, Mme Roy, M. Commarmot, Mme Guillet, M. Resta, Mme Berthe, M. Roche, Mme Briday, M. Turgis, Mme Brugnot, Mme Pons, Melle Derras, M. Morel, Mme Girot, M. Roux, M. Becavin, Mme Carreras

Excusés et représentés : M. Charton, Mme Cumin, Mme Accardo, M. Pelardy, M. Micoud M. Doré représentés respectivement par M. Roche, Mme Roy, Mme Berthe, Mme Guillet, Mme Briday.R. Turgis.

Absents : M. Etoyan, Mme Chagnon, Mme Cluzel.

1- Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Mme Catherine Briday comme secrétaire de séance.

2- Approbation des comptes-rendus des séances du 18 mars 2010

Une abstention pour chacune des deux séances.

3- Présentation de réorganisation du service enfance (Rapporteur : M. Lazzaroni)

M. Lazzaroni présente la restructuration du service enfance qui regroupera le multi accueil, l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), le temps méridien, le périscolaire, les ATSEM, le RAM, la restauration. Ce regroupement permettra de mettre en place une vraie politique de l'enfance sur la commune et, pour les services de l'Etat, d'avoir un seul interlocuteur sur la mairie.

- Nos faiblesses actuelles : plusieurs têtes occasionnant des dysfonctionnements, les ATSEM n'ont pas de supérieur hiérarchique direct, Mme Lequang (restauration) non plus, le RAM n'a pas de référent.
- Nos atouts : le poste a été proposé et accepté par Mme Pinel qui connaît bien la commune et les différents services. De plus, le challenge lui plaît beaucoup.
- Les circonstances : le départ de Mme Chautard (mutation).
- Les contraintes :
 - du matériel de bureau et un poste de travail.
 - le rattachement du budget du multi accueil à celui de la mairie (actuellement rattaché au budget du CCAS) et la création d'un comité technique paritaire communal avec le vote du budget en 2011 (occasionnant peu de coût hormis 3 à 4 réunions par an, constitué pour moitié d'élus et pour moitié d'agents).
 - le recrutement d'un responsable TMP-ALSH, effectué en externe ou en interne.
 - la réorganisation du secteur TMP-ALSH en fonction de ce recrutement.
 - un seul élu en charge de ce secteur.
- Le coût budgétaire : actuellement 848.357 € en personnel. Coût supplémentaire lié au recrutement du responsable du service mais la suppression d'un poste de responsable CLSH et la division des heures de réunions entraîne une augmentation de seulement 0,8 %, soit 855.505 €.

- Le calendrier : à partir de mai, recrutement interne ou externe d'un responsable TMP-ALSH de catégorie B ou catégorie C mais devant rapidement évoluer en catégorie B. En septembre, mise en place sur le terrain. Mme Pinel sera sur place mi juillet.

Au sujet des assistantes maternelles dans le cadre du RAM, la mairie de Saint-Maurice-de-Beynost est cofinanceur avec Beynost et Thil, donc un suivi est nécessaire.

4- Personnel : modification du tableau des emplois (Rapporteur : M. Lazzaroni)

La réorganisation du service enfance nécessite la création d'un poste de Directeur-Coordinateur Service Enfance Jeunesse Education de catégorie A.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette délibération.

Pour permettre l'avancement d'un agent de police remplissant les conditions pour passer à un grade supérieur, création d'un poste Chef de service de police municipale classe supérieure.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette délibération.

Comme chaque année, afin de permettre le fonctionnement du ALSH été et du service technique durant les périodes avec une forte charge de travail, création d'Emplois saisonniers ALSH Été 2010-Filière Animation (1 directeur, 1 adjoint, 12 animateurs) et d'Emplois saisonniers-Filière Technique (2 au service technique, 1 au restaurant scolaire, 1 à l'entretien).

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ces délibérations.

M. Lazzaroni souligne que les postes peuvent être créés sans nécessairement être pourvus.

5- Jardins ouvriers : convention avec l' « Amicale des jardins » (Rapporteur : Mme Guillet)

Les jardins sont pratiquement terminés et les clés vont prochainement être remises aux utilisateurs. Une convention avec l'association doit être signée : location mensuelle de 13 €, eau gratuite mais entretien de la pompe et électricité à la charge de l'association...

Une cérémonie d'inauguration se déroulera le 29 mars.

Il y a déjà des personnes sur liste d'attente pour réserver les jardins.

Un problème reste à résoudre concernant la pompe qui doit être changée, ErDF doit placer une logette avant que le fournisseur installe la pompe car il souhaite la tester et la logette est alors nécessaire. Les utilisateurs n'auront pas d'eau pendant quelques jours.

6- Accueil de loisirs : mini camps (Rapporteur : Mme Briday)

- Convention avec la CAF de l'Ain.

Cette année, l'ALSH été propose trois cessions de mini camps (2 en juillet et 1 en août) sur le même site que l'an dernier : Thoisse. Ces minis camps peuvent être subventionnés par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain. Pour cela il est nécessaire que M. le Maire signe une convention avec cet organisme pour le dispositif d'« aides aux vacances d'enfants ».

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette délibération.

- Fixation des tarifs des minis camps.

Une grille de tarifs, prenant en compte les subventions de la CAF de l'Ain pour les résidents de Saint-Maurice, est proposée afin que la commune puisse percevoir directement une aide par journée de cet organisme : en partant du tarif de base (200 €), quatre tarifs différents en fonction du quotient familial.

Par ailleurs, le Conseil général de l'Ain verse une subvention pour les résidents du département (la même pour tous), donc une grille est créée pour les habitants de l'Ain mais extérieurs à la commune.

Pour finir, une modulation est nécessaire pour les inscrits extérieurs au département.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette délibération.

7- Questions et informations diverses

Le Grand Parc de Miribel-Jonage organise le dimanche 9 mai la fête du Parc sur le thème de la mobilité douce. Un groupe va se constituer en partant de Montluel et se déplaçant en vélo. Sur chaque commune traversée, un point de rendez-vous sera proposé pour que toute personne le souhaitant puisse se joindre au cortège. Sur place des tests de matériel, des courses, des initiations... seront proposés.

Le Maire,
Pierre GOUBET